

Commune de Le Cendre

Présentation synthétique du Compte administratif 2020 du Budget Principal

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature, réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2020 s'établissent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	108 924.66 €	/	306 071.55 €	414 996.21 €
Investissement	692 013.43 €	/	- 336 106.54 €	355 906.89 €

PRÉSENTATION

1-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1- Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement ont été de 5 142 152.62 € (pour 5 306 768,19 € en 2019).

Les produits des services (chapitre 70) ont été de 375 419.63€ en 2020 (500 929,37€ en 2019).

Les recettes de fonctionnement ont connu une baisse importante du fait principalement de la fermeture des services pendant le confinement et du ralentissement de ceux-ci pendant toute la crise sanitaire.

Les produits des impôts et taxes (chapitre 73) sont en augmentation : 3 405 441€ contre 3 349 093,53€ en 2019. Le dynamisme de cette recette est en lien direct avec celui de l'évolution démographique cendriouse.

Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74), ceux de gestion courante (chapitre 75) et les atténuations de charges (chapitre 013) ont eux aussi été très proches des recettes 2019 (1 171 624€ en 2019 contre 1 167 024€ en 2020).

Par ailleurs, 43 465€ correspondants à la participation de Clermont Métropole au remboursement des intérêts de la dette, ont été perçus au titre des Produits Financiers (Chapitre 76).

Quant aux produits exceptionnels (chapitre 77), relatifs aux cessions réalisées spécifiques, ils ont généré 38 820.44€ de recettes.

Il est également à noter que les crédits relatifs au chapitre 042 (opérations d'ordre) sont passés de 171 982€ en 2019 à 111 981.90€ en 2020. Ce chapitre comprend notamment la neutralisation de l'Attribution de compensation en investissement de 102 094€ versée à Clermont Métropole.

1.2- Dépenses :

Les dépenses totales de fonctionnement de l'année 2020 ont été de 4 836 081.07€

Les charges à caractère général (chapitre 11 : 1 150 121€ en 2019 contre 1 126 193€ en 2020) et les charges de personnel (chapitre 012 : 2 321 810,02€ en 2019 pour 2 318 382€ en 2020) ont été très stables. Le pilotage au plus près de ces chapitres a permis d'amortir leur augmentation liée à l'inflation constatée, à l'augmentation mécanique de la masse salariale. Ces éléments résultent de la politique de rationalisation engagée depuis plusieurs années.

Le chapitre 014 (atténuations de produits), qui regroupe notamment l'Attribution de Compensation en fonctionnement versée à la Métropole, a représenté une dépense de 382 962€ en 2020.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté en 2020 un poste budgétaire de 358 181.64€.

Le chapitre 66 (charges financières) est pour sa part passé de 90 794€ en 2019 à 75 811€ en 2020. Cette diminution résulte directement des efforts d'optimisation et de désendettement fournis depuis plusieurs années.

Enfin, en matière d'opérations d'ordre, 572 127.80€ de crédits ont été inscrits au chapitre 042. Ce chapitre comprend les Dotations aux amortissements et intègre également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1-Recettes :

Les recettes d'investissement ont représenté 1 164 710.35€.

Les subventions d'investissement (Chapitre 13), se sont élevées à 128 732€.

Les dotations d'investissement (chapitre 10) ont été de 222 788.52€. Il est à noter que ce chapitre est en nette augmentation en 2020 du fait des nombreux travaux réalisés en 2019 entraînant une hausse importante du FCTVA.

Le remboursement d'une partie du capital de la dette par Clermont Métropole (Chapitre 27) s'est porté en 2020 à 227 610€.

Les opérations d'ordre et patrimoniales (Chapitre 040 et 041) ont, pour leur part, représentées 575 479.80€. Ces chapitres comprennent les Dotations aux amortissements et intègrent également la valeur comptable des immobilisations cédées.

2.2- Dépenses :

Les dépenses d'investissement ont représenté 1 500 816.89€ en 2020.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204 et 21) étaient de 793 296.58€.

Les crédits du Chapitre 204 (Subventions d'équipements versées : 104 832.96€) ont été essentiellement consacrés au règlement de l'Attribution de Compensation en Investissement 2020.

En 2020, les immobilisations corporelles (chapitres 21) ont représenté 67 principalement porté sur des travaux bâtimentaires (réfection des façades de l'Eglise, de la toiture de l'Eglise...), des aménagements d'équipements publics (installation d'une fontaine Place de l'Eglise, construction d'un court de tennis extérieur...), des acquisitions de matériels divers (poursuite des investissements liés au Projet Ecole Numérique).

Le remboursement des emprunts et de la dette SMAF (chapitres 16 et 27) a été de 582 086.41€.

Les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) ont quant à elles représenté 115 333.90€.

Il est enfin à noter que le solde des Restes à Réaliser est de 35 774.80€.



VI) ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2021 n° 21/03/31/005
LE MAIRE

Le Maire,

Hervé PRONONCE